

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRESDATE DE
CONVOCATION

27 NOVEMBRE 2025

DATE DE PUBLICATION

30 DÉCEMBRE 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 21

Votants 24

**Objet : Personnel
communal – Ouverture
des postes sur des
emplois non permanents
pour 2026 pour besoins
saisonniers**

Séance du 03 décembre 2025

Séance du 03 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Madame Dorothée BERTRAND, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Dorothée BERTRAND, Yves COLPAERT, Augustine VILLE, Francine MOURIKS, Frédéric DUBUS, Bérangère VILLE-MAHAUDEN, Stéphane GLORIANT, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, Yann NORMAND, Dimitri DUQUENNE, François-Xavier HENNEON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Eric DEWULF, Clément DELASSUS, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART, Julien BESEGHER

Procurations : Monsieur Bruno FICHEUX à Madame Dorothée BERTRAND
Madame Véronique VANMEENEN à Madame Isabelle LEMAIRE
OREC
Monsieur Bruno WILLERON à Monsieur Jimmy MASSON

Absents : Monsieur Olivier SABRE, Monsieur Hervé BOCQUET, Madame Camille SPETEBROOT

Secrétaire de séance : Yann NORMAND

Délibération n°142/154 – 12/2025

Objet de la délibération : Personnel communal – Ouverture des postes sur des emplois non permanents pour 2026 pour besoins saisonniers

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23-2° ;

Considérant qu'il convient de recourir à des emplois saisonniers pour répondre aux besoins suivants :

- l'organisation des manifestations communales (Fêtes de Pentecôte, village de Noël...),
- les périodes de pics épidémiologiques dans les écoles et structures d'accueil,
- l'organisation des scrutins électoraux,
- les activités estivales (renforcement des équipes pour l'entretien des bâtiments communaux, des équipements sportifs, des espaces verts, de la propreté de la ville, renforcement des équipes pendant les congés),
- le renforcement des services administratifs, techniques, périscolaires, de la crèche, d'entretien des bâtiments communaux et des besoins ponctuels liés à des pics d'activités.

Au total, au maximum 47 agents contractuels pourront être recrutés sur des emplois non permanents pour des besoins saisonniers selon les modalités précitées.

La durée des contrats sera établie en fonction des besoins et ne pourra excéder 6 mois.

Madame le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement selon la nature de leurs fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 décembre 2025

Objet de la délibération : Personnel communal – Ouverture des postes sur des emplois non permanents pour 2026 pour besoins saisonniers

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **d'ouvrir** les postes de la manière suivante :

- **2 postes d'adjoint technique** à temps complet et ce pour exercer les missions d'agent d'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, agents chargés de la logistique, agent de propreté
 - **3 postes d'adjoint technique** à temps non complet à raison de 20/35ème pour exercer les missions d'agent d'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, agents chargés de la logistique, agent de propreté
 - **30 postes d'adjoint technique** à temps non complet (17, 5/35ème) et ce pour exercer les missions d'agent d'entretien des espaces verts, des bâtiments communaux, agents chargés de la logistique, agent de propreté,
 - **2 postes d'adjoint administratif** à temps complet faisant fonction d'agent administratif polyvalent
 - **2 postes d'adjoint administratif** faisant fonction d'agent administratif polyvalent à temps non complet (17,5/35ème),
 - **1 poste d'agent social** à temps complet,
 - **1 poste d'agent social** à temps non complet (17, 5/35ème),
 - **1 poste d'adjoint d'animation** à temps complet,
 - **1 poste d'adjoint d'animation** à temps non complet (17, 5/35ème) pour l'encadrement des activités périscolaires
 - **4 postes d'adjoint d'animation** à temps non complet (8/35ème) pour l'encadrement des activités périscolaires
- **d'approuver** le recrutement au maximum de 47 agents contractuels sur un emploi non permanent pour des besoins saisonniers selon les modalités précitées ;
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document relatif à la décision ;
- **de dire** que les crédits seront inscrits au budget.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Dorothée BERTRAND



Le Secrétaire de séance,
Yann NORMAND



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le

Publié ou notifié le

Le Maire,

Dorothée BERTRAND

